



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MAI 2008

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents :

Mesdames Cathy AMOROS, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Joëlle GAUVIN, Anne-Marie MELLET-BARBOULE, Cathy TABORSKI et Messieurs Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, André LAPASSET, Bernard POMMET.

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Christophe SOULIÉ donne pouvoir à Monsieur Bernard POMMET.

Absents :

Madame Sophie GILLAUX et Monsieur Roger BOREL.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 21 heures.

Secrétaire de séance : Madame Cathy Taborski.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

I – CRÉATION DE DEUX POSTES D’ADJOINT TECHNIQUE.

Afin d’assurer la continuité des services, Monsieur le Maire, dès à présent, propose de créer :

- Un poste d’Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures) ;
- Un poste d’Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet ;

Comme prévu au budget primitif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II – FORMATION DU JURY D’ASSISES 2009 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS.

Après avoir déposé sur le bureau de l’Assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 29 avril 2008, il est demandé aux communes d’effectuer la désignation des jurés d’assises par tirage au sort, à partir de la liste électorale. Pour la commune de BRAX, le nombre de personnes à désigner est de six, ils devront être âgés de plus de 23 ans au 1er janvier 2008 (exclusion des personnes nées à compter du 1er janvier 1986).

- **1er tirage** : Mademoiselle PADEZ Élodie

née le : 04/12/1968

domiciliée : 1 rue Marie Mesples

- **2ème tirage** : Madame FRIAA Annie née MONGENDRE

née le : 17/11/1946

domiciliée : 22 impasse Terrouges

- **3ème tirage** : Monsieur GOESTCHEL Jean-Yves

né le : 28/01/1958

domicilié : 22 rue du Château

- **4ème tirage** : Madame DEBAT Josyane née JEANBLANC

née le : 15/10/1948

domiciliée : 28 avenue du Château d’eau

- **5ème tirage** : Madame LOEW-PASQUET Alice née SESE

née le : 04/06/1942

domiciliée : 6 rue des rosiers

- **6ème tirage** : Madame BUCH Jeanne née CAUNEILLE

née le : 06/04/1914

domiciliée : 15 rue des Rosiers

sont tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l’année 2009, ces personnes seront informées individuellement.

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DU MOBILIER SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer un meilleur fonctionnement de l'école, il convient de compléter le mobilier scolaire.

Il soumet à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour l'acquisition de ce mobilier et indique que les offres de la CAMIF et de Delagrave au prix de 2 404,6 €H.T., apparaît être celle qui présente le meilleur rapport usage/qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au Budget Primitif 2008 à opération 0601.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

IV – ACHAT DE TERRAIN : CHEMIN DES TAILLADES.

Monsieur le Maire indique que pour son développement futur notre commune a besoin de se constituer une réserve foncière.

La commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle section A n°267 pour une contenance totale de 34 à 70 ca appartenant à Madame Ibanez Claire.

Les services de Domaines ont évalué le terrain à 6 000 € avec une marge possible de négociation de 10%. Un accord avec la propriétaire a été arrêté sur la base de 6 600 €

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère et par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- accepte l'achat du terrain section A n°267 au prix de 6 600 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes pour la mise en œuvre de cette procédure.

V – AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA SECTION EAU POTABLE DU SIVOM DU COURBET.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2008, la commune de Brax a demandé son retrait de la section eau potable du SIVOM du Courbet et ce à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dans sa séance du 6 mai 2008 le SIVOM du Courbet a accepté la demande de la commune de Brax de se retirer de la section eau potable dudit syndicat.

Toutefois la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

Aussi, les conseils municipaux des communes membres du syndicat doivent donc délibérer afin de se prononcer sur la modification envisagée.

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère et par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Émet un avis favorable au retrait de la commune de Brax du SIVOM du Courbet,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes pour la mise en œuvre de cette procédure.

VI – QUESTIONS DIVERSES.

Point sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les Établissements Recevant du Public (ERP) : création d'un groupe de travail animé par Madame Anne-Marie Mellet Barboule. Le diagnostic est obligatoire avant 2011 et les travaux doivent être réalisés pour le 1^{er} janvier 2015.

Compte-rendu de la réunion avec l'AUAT concernant la méthodologie à utiliser dans le projet d'aménagement du centre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.